



COMMUNIQUE MUNICIPAL

PASSAGE EN ZONE 30

POUR PLUS DE SECURITE !

POUR PLUS DE TRANQUILLITE !

A partir du 22 septembre 2025, notre commune franchit une nouvelle étape pour améliorer la qualité de vie et la sécurité de tous en instaurant une zone 30 applicable à l'ensemble des voies publiques ou privées ouvertes à la circulation situées à l'intérieur de l'agglomération.

POURQUOI UNE ZONE 30 ?

La mise en place de cette mesure répond à des objectifs essentiels :

1. **Sécurité pour tous** : réduire la vitesse à 30 Km/h permet de diminuer significativement le risque d'accidents graves, en particulier pour les usagers vulnérables comme les piétons et les cyclistes. A cette vitesse, les conducteurs disposent d'un temps de réaction plus important, d'une meilleure visibilité et lisibilité de leur environnement, et donc plus d'attention aux autres usagers. Cette attention retrouvée permet d'éviter de nombreux accidents, suscite un sentiment de sécurité et donc une mutualisation apaisée du domaine public pour l'ensemble des usagers.
2. **Cadre de vie apaisé** : une vitesse réduite contribue à diminuer les nuisances sonores liées à la circulation et à favoriser la tranquillité des habitants. Moins de bruit, c'est une meilleure qualité de vie pour tous, notamment pour ceux qui vivent près des rues concernées.
3. **Encouragement aux mobilités douces** : En sécurisant les déplacements, nous favorisons les modes de transport respectueux de l'environnement tels que la marche et le vélo. Cette mesure permet de renforcer la dynamique engagée avec le schéma vélo communal.

OU S'APPLIQUERA LA ZONE 30 ?

La zone 30 s'étend sur toute l'agglomération, le bourg et le village de Melon. Ce périmètre a été défini en tenant compte de la fréquentation des usagers, de la présence de lieux sensibles (école, jardin, espaces publics, commerces, rues et routes étroites, etc.) ainsi que des retours des habitants concernant les risques rencontrés par certains pour accéder à leur domicile. Certains secteurs de l'agglomération comme une partie du centre bourg, les rues du Spernoc et de l'Océan, le lotissement de Kerdelvas... deviennent des zones de rencontre

Joindre carte

QUELS CHANGEMENTS ATTENDRE ?

Vous verrez une nouvelle signalisation visant à rappeler et encourager le respect de la vitesse limitée. Toutes les chaussées sont à double sens pour les cyclistes. La priorité à droite est systématique sauf indication contraire. Nous comptons sur votre vigilance et votre coopération pour adopter une conduite respectueuse de cette nouvelle limitation et de l'ensemble des usagers de la route.

PARTICIPEZ A LA REUSSITE DE LA ZONE 30 !

La zone 30 vise à créer un environnement plus sûr pour tous. Nous comptons sur votre coopération et votre vigilance pour adapter vos habitudes de conduite. Nous vous encourageons également à soutenir cette mesure en sensibilisant vos proches et voisins à la nécessité d'une conduite apaisée. Un dépliant « ville à 30 km/h » est à votre disposition en ligne sur le site internet de la mairie